

# Refonder la laïcité ouverte

Il fallait donc **refonder la laïcité** en dépassant les conflits non résolus et en parant aux régressions les plus sévères.

Comment le faire ?

Il fallait retrouver la laïcité en marquant sa fermeté et sa générosité, **la laïcité ouverte telle qu'elle a été imaginée par ses fondateurs**. La laïcité n'était pas seulement pratique, efficace, opérationnelle, elle avait **un sens humain, rationnel et qui rassemblait les citoyens** dans la cohésion de la République. Pour le dire simplement, ce n'est pas simplement parce que la laïcité a fait moins de morts ou de blessés qu'elle a été bonne et utile en permettant à chacun de vaquer à ses occupations sans être agressé ou persécuté pour sa non-conformité à un dogme ou ses convictions particulières. **C'est parce que la laïcité de l'Etat et la neutralité de l'espace public laissent à chaque individu sa liberté respectant ainsi profondément son humanité et le rapport indécidable par la puissance publique que chacun souhaite entretenir avec les fins premières ou dernières, que la laïcité a une éminente valeur. Que dit-elle d'absolument nécessaire ? Qu'il y a quelque chose d'indépassable, d'infiniment respectable dans les convictions des hommes, dans toutes les convictions venues de toutes les cultures, dès lors que celles-ci acceptent de se respecter mutuellement et de ne pas se porter atteinte réciproquement.** De ce point de vue, la laïcité n'est pas un principe antinomique, un principe contraire à la religion ou aux droits de l'homme. **Le rôle de la République n'est pas de se substituer à une pluralité d'approches qui relie les individus à des cultures, à des conceptions du monde et du divin, mais de les respecter et de les faire se respecter, de leur permettre de coexister, de communiquer et de dialoguer les uns avec les autres.**

C'est en ce sens que la neutralité de la République **n'est pas, ne peut pas être une neutralité de méconnaissance du fait religieux, mais une neutralité de reconnaissance**. Une reconnaissance de l'existence de la liberté du culte, reconnaissance notamment dans les différentes questions de l'éthique, de la sagesse accumulée par les autorités spirituelles diverses. En matière religieuse, en matière de contenu de dogme, en matière de conviction, l'Etat n'a pas à légiférer, mais en revanche il doit concentrer toute la force de la puissance publique pour maintenir contre les prosélytismes sectaires qui veulent agir par la persécution, l'intimidation ou la terreur, la neutralité sans partage de l'espace public, laïque. Cette neutralité qui est le respect de la conviction des uns et des autres, de leur droit à coexister ensemble sans s'appauvrir ou guerroyer doit être aujourd'hui refondée et réaffirmée solennellement sur le plan juridique, scolaire, et universitaire et sur le plan de l'Etat.